



## **APPEL A L'ACTION 2010 DU CISM A AOSTE SUR LE SPORT POUR LA PAIX**

Le CISM a organisé dans le Val d'Aoste, en marge de ses 1<sup>ers</sup> Jeux mondiaux militaires d'hiver, un Forum « Sport pour la Paix » visant à engager un débat sur les axes d'intégration de programmes sportifs ciblant l'inclusion sociale et éducative en tant qu'objectifs opérationnels d'opérations militaires de maintien de la paix.

Située au cœur des Alpes, l'ancienne cité romaine d'Aoste a servi de cadre original aux réflexions de quelques 800 jeunes militaires des Forces armées de plus de 40 nations du monde entier sur l'impact que leur participation à une manifestation multisports de cette ampleur devrait avoir sur la promotion de l'entente mutuelle et l'édification d'une amitié durable.

Considérant l'occasion formidable offerte par les Jeux mondiaux militaires du CISM, des représentants des Nations membres du CISM, du CIO, du Val d'Aoste, des Forces armées italiennes, du Bureau des Nations unies pour le Sport au service du développement et de la paix, de l'OTAN, du Vatican, de la Fondation sport et paix, d'anciens Commandants de missions de maintien de la paix des Nations unies, des sportifs militaires, des médaillés olympiques et plusieurs organisations traitant directement de dossiers liés au sport et à la paix, ont participé au Forum « Sport pour la Paix » et se sont accordés pour :

- Remercier de tout cœur pour leur généreux soutien le gouvernement du Val d'Aoste, le Ministère italien de la défense et la Fondation internationale pour la Trêve olympique lors de l'organisation de ce Forum ;
- Souscrire aux Déclaration du CISM en faveur du Sport pour la Paix signées en 2005 à Mantoue (Italie) et 2007 à Hyderabad (Inde) ainsi qu'à l'Appel à l'action lancé en 2005 par les Nations unies à Magglingen, à la Déclaration de Pékin sur le Sport au service du développement et de la paix (2008) et à la Déclaration de Lausanne du CIO (2009) ;
- Reconnaître que, depuis sa fondation, le 18 février 1948, le CISM et les Forces armées de toutes ses Nations membres démontrent leur grande aptitude à promouvoir la paix et à améliorer la compréhension mutuelle partout dans le monde en exploitant le sport en tant que vecteur de développement, de renforcement et de pérennisation de l'éducation et de l'intégration sociale des jeunes générations ;
- Reconnaître et apprécier tous les projets menés par divers gouvernements et institutions multinationales dans le domaine et du sport et du développement ;

- Constater que toutes ces institutions et acteurs de terrain sont désormais confrontés à de nouveaux défis exigeant des initiatives concrètes et positives en zone de conflit ;
- Réfléchir à la manière dont nous pouvons tous créer un environnement porteur pour l'élaboration de projets sportifs solides et durables dans le cadre des processus d'édification de la paix ;
- Considérer, enfin, que nous reconnaissons tous l'importance du partenariat pour rencontrer les exigences nécessaires afin de faire face à de nouveaux défis ;

Le CISM recommande vivement à toutes les Institutions représentées lors de ce Forum « Sport pour la Paix » ainsi qu'aux plus hautes autorités des Forces armées de toutes les Nations membres du CISM de s'engager à :

- Etablir formellement un accord bilatéral ou mutuel visant mettre véritablement en œuvre des programmes de Sport pour la Paix ;
- Répéter, au sein de toutes les Nations membres du CISM, l'importance de poursuivre à la fois la promotion des manifestations sportives destinées à leur personnel militaire et les encouragements à participer aux activités du CISM ;
- Nouer des liens toujours plus étroits entre les militaires et la société civile permettant à chacun de développer et de renforcer la visibilité et l'importance des activités sportives militaires dans le monde ;
- Appeler toutes les institutions représentées à Aoste et toutes les Nations membres du CISM à s'unir pour soutenir efficacement les programmes de développement d'activités éducatives, sociales et sportives et en particulier de celles qui s'intégreraient aisément aux opérations de maintien de la paix coordonnées par les Nations unies.
- Entreprendre l'élaboration de programmes d'échange de bonnes pratiques avec divers partenaires pertinents dont le CIO, l'Organisation « Sport et Paix », le Bureau des Nations unies pour le Sport au service du développement et de la paix et l'OTAN.

Aoste, le 20 mars 2010

